

Bachelier en Informatique et systèmes orientation gestion technique des bâtiments - domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI		
Tél : +32 (0) 71 41 94 40	Fax : +32 (0) 71 48 92 29	Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DOM222 RESEAU INFORMATIQUE DU BATIMENT			
Code	TEID2B22DOM	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jonathan CHAPELLE (jonathan.chapelle@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans cette Unité d'Enseignement, l'étudiant apprendra le fonctionnement de la gestion accès, des systèmes d'alarme intrusion et incendie. Il mettra en pratique ces concepts sur des systèmes de différents fabricants. Il réalisera aussi l'interconnexion avec des systèmes domotiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
- 2.2 Planifier des activités
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

À la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- de mettre en place une gestion d'accès dans un bâtiment en créant des groupes, des plages horaires, des zones et des utilisateurs.
- de câbler et configurer différents types de périphériques.
- de câbler et de configurer un système d'alarme.
- de réaliser les plans d'installation.
- de choisir le matériel adéquat pour une installation.
- d'interconnecter ces différents systèmes avec des systèmes domotiques.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEID2B22DOM · DOM222 RESEAU INFORMATIQUE DU BATIMENT

30h / 3 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Réseaux informatiques du bâtiment

30 h

Contenu

Table des matières - sommaire

- Les centrales d'accès
- Les gestionnaires de portes
- Les lecteurs
- Câblage
- La fonction d'une centrale anti-intrusion
- Fonctionnement et technologie des détecteurs
- Câblage
- Exercices de configuration (travaux pratiques sur différentes marques)
- Programmation d'actions complexes
- Interconnexion avec des systèmes domotiques

Concepts-clés :

- Sécurité
- alarme
- programmation
- interconnexion

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Manipulations au laboratoire
- Exercices dirigés à réaliser sur le matériel
- Travaux pratiques

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant est présent pour aider les étudiants pendant les manipulations au laboratoire.

Ouvrages de référence

Manuel des fabricants

Supports

- PowerPoint de présentation
- Vidéo de présentation à disposition sur le serveur de l'école.
- Manuel du matériel
- Travaux dirigés
- Documentation

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage se fera lors d'un examen pratique basé sur les concepts vus au cours.
Seconde session : Modalité identique.

Pondérations

--	--	--	--

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exp	100	Exp	100

Exp = Examen pratique

Dispositions complémentaires

Comme il s'agit de manipulations en laboratoire, la présence est obligatoire.

Pour chaque jour d'absence injustifiée, l'étudiant perdra 20% des points sur sa cote finale.

Pour chaque retard de plus de 20 min, l'étudiant perdra 5% des point sur sa cote finale.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement générale des études 2019-2020).